

# S-210 PRÉSENTATION PERSONNELLE



*Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.*

---

**Version 2 en date du 31 mars 2008**

(auparavant SE-11)

---

## **Politique**

Les expériences et les conditions de vie quotidiennes des enfants en placement ont souvent été significativement inférieures à celles des autres enfants de la communauté. Nos services doivent d'abord reconnaître ces désavantages et ces déficits et tenter de compenser pour en diminuer les impacts négatifs. Nous croyons qu'il faut poser des gestes de compensation positive; c'est-à-dire, aller plus loin que d'offrir les soins de base et typiques aux enfants en placement.

Le simple fait d'être placé sous les soins de Valoris ou d'être pupille de la Couronne ajoute des éléments stigmatisés et peut entraîner, dans la vie quotidienne des enfants en placement, des risques accrus de rejet, de discontinuité, de taxage et de violence.

Il est très important d'améliorer les conditions de vie et les expériences de la vie quotidienne de l'enfant, et tout particulièrement la présentation sociale des enfants sous nos soins. Ils doivent être bien habillés, être propres et apprendre les bonnes manières. La présentation sociale positive des enfants favorise grandement leur intégration en société.

## **Procédure**

### **1. Vêtements**

Les parents d'accueil doivent s'assurer que l'enfant en placement a de beaux vêtements propres et suffisants, adaptés à sa taille, à son âge et à ses activités, au climat, aux pratiques de la famille d'accueil et de la communauté. L'intervenant a la responsabilité de faire l'inventaire des vêtements de l'enfant. À l'arrivée d'un enfant en famille d'accueil, l'intervenant peut déléguer au parent d'accueil la tâche de faire l'inventaire des vêtements

L'enfant/adolescent doit bien paraître et il doit aimer son habillement. Il doit pouvoir ranger ses vêtements dans un bureau ou des tiroirs dans sa chambre.

Les parents d'accueil doivent guider l'enfant dans son choix quotidien et l'acquisition de vêtements en fonction de ses besoins, de sa présentation sociale positive, de la qualité et de la propreté des vêtements, de ses préférences de style et des pratiques d'habillement de sa famille d'accueil. Les parents d'accueil doivent encourager les adolescents à choisir et/ou acheter eux-mêmes leurs vêtements.

## **2. Hygiène personnelle**

Les parents d'accueil doivent s'assurer que l'enfant est propre et qu'il a les objets de toilette personnels adaptés à son stade de développement. L'enfant doit projeter une image positive en tout temps.

## **3. Habiletés sociales**

Les parents d'accueil doivent favoriser le développement des habiletés sociales adaptées à l'âge de l'enfant et à l'environnement. Ils doivent enseigner à l'enfant et à l'adolescent les bonnes manières et les règles de politesse en société.

## **Définitions, annexes et références**

### **Définition**

**Parents** : Parents se définit comme parents biologiques, adoptifs, beau-père, belle-mère ou toutes personnes responsables de l'enfant avant l'intervention de Valoris.

### **Références**

- S-201 : Admission et déplacement d'un enfant;
- F-210 : Taux de pension et remboursement de dépenses aux parents d'accueil.